



COMPTE-RENDU N°333

Conseil exécutif – visioconférence
Mercredi 26 juin 2024

Le présent compte-rendu a été adopté par le conseil exécutif par l'intermédiaire d'un vote électronique daté du 13 août 2024.

Membres du conseil exécutif : Audrey Baron, Sylvain Benaïn, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Agnès Chacun, Eric Charnier, David Courbet, Malice Devergies, Henri Guermont, Jules Harduin, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Julien Laffay, Benoit Laurent, Franck Laurent, Mathieu Marie, Sandrine Mouillon, Béatrice Panizza, Yohan Penel

Assistent : Pascal Bildstein (directeur Événementiel), Jérôme Careil (DTN), Lionel Grenouillet (CPL), Dorothée Fortin-Mouillaud (directrice Communication & Marketing), Eric Salanoubat (directeur général), Paul-André Tramier (président d'honneur)

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	0/ Validation du compte-rendu du conseil exécutif des samedi 25 et dimanche 26 mai 2024	
Administration & Animation d'équipe	<p>Vote n°1 : validation du compte-rendu du conseil exécutif des samedi 25 et dimanche 26 mai 2024</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 16 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, LAFFAY Julien, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 16</p> <p>Le compte-rendu du conseil exécutif des samedi 23 et dimanche 24 mars 2024 est validé à l'unanimité.</p>	0_Projet_CR_CEx_2405 25-26.pdf
	1/ Finances & Economies du badminton : point budgétaire	
Finances & Economies du badminton	<p style="text-align: right;"><i>Franck LAURENT, trésorier général</i></p> <p>Un suivi de l'avancement du budget a été effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il en ressort que l'événementiel est très en avance, de manière logique, du fait que les IFB se sont tenus en début d'année, avec un budget final qui devrait être exceptionnellement plus proche de l'équilibre. • Au niveau de la performance sportive, l'avancement est plutôt normal vu les échéances olympiques et paralympiques avec une alerte sur la ligne séniors. • L'effet des 3€ d'augmentation ne se verra que sur le dernier tiers de l'année 2024. • Des rendez-vous sont prévus avec l'ensemble des responsables de secteurs afin de valider les recettes respectives. 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	2/ Communication : réflexions et propositions pour le 100% BaD	
Communication	<p style="text-align: center;"><i>Dorothee FORTIN-MOUILLAUD, directrice Communication</i></p> <p>Objectifs de la revue fédérale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information • Pédagogie • Partage d'expérience • Reflet de la diversité des pratiques <p>Dates clés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement : décembre 1976 • Passage à un rythme mensuel en octobre 1994 • Septembre 2006 : apparition de la revue dans sa forme actuelle – 4 numéros par an 36 pages • Septembre 2023 : passage au tout numérique <p>Etat des lieux saison 2023/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de conversion insatisfaisant : 40% de taux d'ouverture du mail vs. 1% de lecteurs sur le 100% BaD • Format trop dense et inadapté à sa lecture sur ordinateur (80%) et mobile (20%) • Difficulté à trouver son public malgré un contenu très qualitatif • Coût par numéro important (18 k€) / nombre de lecteurs <p>→ Constat : la revue, dans sa forme actuelle, ne fonctionne pas suffisamment.</p> <p>Avenir du 100% BaD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 : arrêt total • Option 2 : continuer sur le format actuel mais en réduisant le nombre de pages et de thèmes (revenir à 36 pages) • Option 3 : refonte tant sur le fond que sur la forme ce qui nécessite un temps d'adaptation : un numéro spécial en novembre sur l'olympiade (bilan) puis instaurer un nouveau format à partir de janvier 2025 <p><i>Sylvain Benain</i> regrette l'arrêt de la version papier, pensant que cela amène au décrochage des lecteurs vis-à-vis du magazine et que la version papier est un réel outil permettant de cultiver l'histoire et la culture du badminton. Il propose le fait de repenser la version papier, vers des sujets plus thématiques et des dossiers de fond.</p> <p><i>Nathalie Huet</i> remarque que l'arrêt de la version papier a plombé le magazine, du fait que beaucoup lisaient ce magazine lorsqu'ils le recevaient dans la boîte aux lettres. Elle demande à quoi correspondent les frais de 18 k€ de production actuelle ? Est-il possible de remettre en place une version papier pour celles et ceux le souhaitant ?</p> <p><i>Dorothee Fortin-Mouillaud</i> répond que les 18 k€ correspondent aux frais de production pour un numéro par l'agence. Pour rappel, 2€ étaient demandés à chaque licencié mais ils ont été fusionnés en 2022 dans la licence globale.</p> <p><i>Yohan Penel</i> rappelle que seulement quelques milliers demandaient le format papier sur plus de 200 000. De plus, cela vient répondre à des enjeux à la fois écologiques et économiques. Le contenu est vraiment qualitatif mais pas adapté à une lecture en ligne. Il recommande de casser l'aspect numéro du magazine fédéral, mais de conserver l'aspect « rubrique », avec des informations plus en continu qui viennent alimenter chaque rubrique, le tout étant disponible sur un site dédié.</p> <p><i>Gilles Castillon</i> remonte le fait qu'à partir de l'arrêt du magazine sous la forme papier, il préférerait l'arrêter, mais pour basculer vers un système d'articles plus en continu.</p>	2_Note_100BaD_CEx_240626.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><i>Paul-André Tramier</i> rappelle que le bénéfice de ce magazine était d'aller dans les directions régionales ainsi que dans les collectivités, et cela maintenait un lien entre les fédérations et l'ensemble des acteurs institutionnels, que remarquaient positivement ces acteurs.</p> <p><i>Mathieu Marie</i> recommande aussi un maintien de la version papier pour les acteurs institutionnels et publics, afin de maintenir le contact et la visibilité, et qu'il puisse y avoir un envoi aux clubs, afin de permettre la diffusion d'un ou deux exemplaires permettant de garder le lien.</p> <p><i>Jules Harduin</i> rappelle l'importance d'avoir un contenu qualitatif qui n'est pas proposé ailleurs, avec une adaptation en fonction des publics.</p> <p><i>Dorothee Fortin Mouillaud</i> précise qu'il y a des questions d'économie d'échelle qui, en cas de maintien d'une édition limitée, ne serait plus existante, avec des frais de publipostage et de mise en page qui serait important en proportion du nombre de bénéficiaires.</p> <p>Au vu des différents échanges, <i>Eric Salanoubat</i> propose de consulter les potentiels prestataires (actuels et potentiels candidats) et de faire une présentation pour le conseil exécutif de septembre 2024.</p>	
	3/ Direction : Maison du Badminton - lettre d'intention	
Direction	<p style="text-align: right;"><i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>A la suite du vote qui a eu lieu lors du conseil exécutif précédent (cf. CR du 25-26 mai 2024), qui avait aussi amené à une égalité, la voix prépondérante du président avait été inapplicable du fait que ce vote avait eu lieu à bulletin secret. Plusieurs réunions ont été proposées entre les deux séances du conseil pour présenter les évolutions. Seules les personnes ayant assisté à l'une des différentes présentations sont autorisées à voter.</p> <p><i>Franck Laurent</i> propose que le vote soit à bulletin secret. <i>Yohan Penel</i> répond qu'il faut à un moment assumer ses votes. Toutefois, il propose, conformément aux statuts, un vote à main levée pour définir le mode de vote. La majorité des votants ayant voté contre le vote à bulletin secret, ce scrutin a eu lieu de manière publique (article 2.2.14 alinéa 3 du règlement intérieur).</p> <p>Vote n°2 : validation de la lettre d'offre indicative à l'intention du promoteur Réalités permettant la poursuite des études sur la Maison du Badminton.</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 16 votants (BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, HUVET Alexandre, LAFFAY Julien, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 8 / Contre : 8</p> <p>La proposition est rejetée à la voix prépondérante du président (article 2.2.14 du règlement intérieur).</p>	<p>3.1_Maison_du_Badminton_CEx_240626.pdf</p> <p>3.2_LOI_Maison_du_Badminton_Realites_FFBD_CEx_240626.pdf</p>
	4/ Performance sociale : point sur le certificat médical	
Performance sociale	<p style="text-align: right;"><i>Henri GUERMONT, médecin fédéral</i> <i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'ici, les mineurs étaient exemptés de certificat médical (sauf en cas de réponse positive au questionnaire de santé) tandis que les majeurs devaient fournir un certificat médical à la première prise de licence, puis tous les 3 ans. • La loi du 2 mars 2022 a modifié les règles pour les majeurs en laissant à chaque fédération le choix de décider des modalités pour les majeurs. 	<p>4.1_Note_reglement_medical_CEx_240626.pdf</p> <p>4.2_GUI02.01_2406_Pso_ProjetReglementMedical_Cex_240626.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs syndicats de médecins généralistes ont alerté sur les « certificats inutiles ». • Une réunion a été organisée avec le conseiller « santé » de la ministre des sports et des JOP. • Le conseil exécutif a effectué un vote de principe, le 25 mai 2024, pour supprimer le certificat médical pour les majeurs (mais maintien du questionnaire de santé). • La commission médicale a refusé de travailler sur un projet de règlement médical, étant opposé au principe. <p>À la suite de ce vote de principe, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de règlement médical pour soumission au vote du conseil exécutif • Modifications : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Modifications mineures de forme ◦ Modification de l'article 4.1.1 sur les certificats médicaux pour les licenciés majeurs : suppression ◦ Modification de l'article 4.2.1 sur les modalités d'application <p><u>Vote n°3 : validation des modifications du règlement médical</u></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, GUERMONT Henri, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 14 / Contre : 1 / Abstentions : 3</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p>	
	<p>5/ Vie sportive : modification du règlement des rencontres Promobad</p>	
<p>Vie sportive</p>	<p style="text-align: right;"><i>Roland BOIGEOL, vice-président Vie sportive</i></p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifications <p>Modification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la mention « rencontres de proximité » et de la mention « en priorité aux jeunes joueurs » • Gestion par la ligue en cas d'absence d'action par le comité • Transformation en promobad d'une compétition classique en l'absence de JA • Recommandations sur la durée <p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gilles Castillon</i> : est-ce qu'il y a des horaires de définis pour les rencontres promobad ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réponse de <i>Roland Boigeol</i> : il n'y a pas de durée définie, seul le respect du maximum de 8 matches par jour s'applique. • Question complémentaire de <i>Gilles Castillon</i> : est-ce que le format des rencontres peut être au temps, et non sur un format de scoring défini ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réponse de <i>Roland Boigeol</i> et de <i>David Courbet</i> : la saisie des scores « libres » semblent incompatibles avec un enregistrement sur Poona. • Question de <i>David Courbet</i> : est-ce qu'une compétition, en l'absence de juge-arbitre, peut-être basculée en Promobad (faute de juge-arbitre), et ouvrir dans le même temps la voie aux possibilités de désinscription pour les joueurs ne souhaitant plus y participer ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réponse de <i>Roland Boigeol</i> : une modification va être effectuée pour ouvrir la voie à cette possibilité. 	<p>5.1_Note_Promobad_CR_CEx_240626.pdf</p> <p>5.2 GUI03.11_2403_VS_RencontresPromoBad_CR_CEx_240626.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de <i>Béatrice Panizza</i> relative aux grades de GEO : il est proposé qu'il y ait une progressivité des compétences en fonction du niveau de GEO (entre les GEO 1 et les GEO 2) pour expérimentation à partir de 2025. Il est rappelé que le règlement des autorisations de compétition avait été modifié en mars sur proposition de la vie sportive pour imposer que les GEO ne jouent pas et qu'ils ne peuvent être déclarés GEO que sur une compétition à la fois. <i>Nathalie Huet</i> rappelle que le GEO est normalement celui qui organise la compétition, mais pas celui qui tient la table de marque dans la compétition. Et qu'il a d'autres tâches pour pouvoir gérer l'organisation de la compétition. <p>Vote n°4 : validation des modifications apportées au règlement des rencontres Promobad pour une mise en application à partir de la saison 2024/2025</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, GUERMONT Henri, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 15 / Contre : 1 / Abstentions : 2</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p>	
	6/ Vie sportive : rencontres nocturnes	
Vie sportive	<p style="text-align: right;"><i>Roland BOIGEOL, vice-président Vie sportive</i></p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Codifier un usage largement répandu dans les territoires sans être clairement défini dans le RGC Intégrer dans le RGC une pratique non réglementaire à date (article 2.15) <p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une annexe 14 Question du chevauchement Question de la limite de matches Horaires <p><i>Julien Laffay</i> s'interroge sur le fait de la nécessité de mettre des règles à ce type de format de compétition.</p> <p><i>David Courbet</i> répond sur ce fait que le but est de pouvoir permettre une catégorisation plus claire de ce type de formats de rencontres, et de pouvoir mettre noir sur blanc d'éventuelles incompatibilités.</p> <p><i>Yohan Penel</i> rappelle l'importance de donner une existence à une pratique aujourd'hui officiellement interdite et pourtant largement utilisée.</p> <p>Au vu de la difficulté de voter le texte en l'état, il est décidé d'ajourner le vote de cette annexe, à des fins de rédaction d'une proposition allégée.</p>	<p>6.1_Note_Rencontres_nocturnes_CR_CEx_240626.pdf</p> <p>6.2_GUI03.01A14_2404_VS_RencontresNocturnes_CR_CEx_240626.pdf</p>
	7/ Vie sportive : modification du règlement des Championnats de France Elite	
Vie sportive	<p style="text-align: right;"><i>Roland BOIGEOL, vice-président Vie sportive</i></p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de la première édition de la nouvelle formule des CFE Plusieurs joueurs compte-tenu de leur parcours international se sont retrouvés lésés 	<p>7.1_Note_Championnats_de_France_CR_CEx_240626.pdf</p> <p>7.2_GUI04.01A01_2400_VS_SeniorSelection_CR_CEx_240626.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage de 4 à 6 joueurs sélectionnés selon le classement BWF <p>Vote n°5 : validation de la modification du règlement des championnats de France pour une mise en application à partir de la saison 2024/2025</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 17 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, GUERMONT Henri, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 15 / Abstentions : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>8/ Vie sportive : modification du règlement des Championnats de France Jeunes (phase qualificative et phase finale)</p>	
<p>Vie sportive</p>	<p style="text-align: right;"><i>Roland BOIGEOL, vice-président Vie sportive</i></p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la première édition des CFJ en 2 phases <p>Modifications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Wild-card pour les U19 (phase 1) • Qualifications des finalistes de la phase 1 pour la phase 2 • Gestion des paires championnes régionales • Gestion des forfaits • Gestion des inscriptions • Mise en place de scoreurs sur la phase 1 <p>Vote n°6 : validation des modifications du règlement des championnats de France jeunes à partir de la saison 2024/2025</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 19 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, GUERMONT Henri, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, HUVET Alexandre, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 18 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>8.1_Note_France_Jeunes_CR_CEx_240626.pdf</p> <p>8.2_GUI04.02_2400_VS_JeunesReglement_CR_CEx_240626.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	9/ Vie sportive : modification du règlement des tenues vestimentaires et publicité	
Vie sportive	<p style="text-align: center;"><i>Béatrice PANIZZA, élue en charge des pratiques compétitives</i></p> <p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du conseil exécutif de janvier 2024, Cyrille Berton portait une note sur les tenues vestimentaires et publicité qui a été ajournée. • Il a été demandé notamment à Béatrice Panizza de conduire une réflexion sur la simplification de ce règlement. • Chaque année, des licenciés et des clubs se plaignent du règlement qui serait trop contraignant et qui ne favorise pas le développement de notre activité. • L'idée serait d'en faciliter la lecture ainsi que sa mise en application. <p>Propositions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il sera désormais demandé au juge-arbitre de consigner dans un rapport les décisions qui pourraient être contestées par les joueurs. • Plus de souplesse dans la gestion et l'appréciation du port des tenues • Précisions apportées sur les tenues pour le haut et pour le bas • Précision sur le fait qu'un texte sur un maillot peut le caractériser non conforme • En double, il est précisé que le maillot peut être différent tant que la couleur dominante est présente (exemple : bleu foncé/bleu clair). • Précision quant au caractère religieux, racial ou idéologique sur les maillots • Augmentation du nombre des encarts publicitaires de 5 à 7 avec augmentation du volume de la surface dans laquelle est inclus l'encart (20 à 30 cm²) • Précision apportée concernant les publicités sur les sous-vêtements (ex : bas de contention, sous short, etc.) • Il sera possible pour le secteur Vie sportive, en plus des officiels techniques, de faire appliquer le règlement. <p>Echanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>David Courbet</i> précise que cette évolution apporte plus de souplesse, mais dans le même temps cela permet de se mettre en conformité avec le règlement de la BWF. Il interroge le fait de la sanction (avertissement ou faute) pour une faute d'irrespect maintenu des tenues, alors que le fait de ces sanctions avait évolué pour que les cartons ne soient indus que par des faits de jeu, qui ont lieu sur le plateau de jeu, ce qui, de son point de vue, serait un retour en arrière vis-à-vis d'évolutions effectuées. • <i>Béatrice Panizza</i> revient sur ce dernier point en précisant que cette proposition est issue de diverses interactions avec la commission fédérale des officiels techniques. • <i>Agnès Chacun</i> évoque son opposition concernant la distribution de cartons pour une infraction liée aux tenues, mais qu'à l'inverse cette évolution permet une homogénéisation des règles quel que soit le niveau. <p>Le vote a finalement été ajourné, suite aux débats, et suite au constat fait par le président d'un texte inabouti dans son état actuel.</p> <p><i>Nathalie Huet</i> pointe sa désapprobation concernant le fait que les votes soient reportés pour avoir lieu en votes électroniques, et non dans le cadre d'un vote en séance de conseil exécutif. Elle remarque qu'une moitié des membres du conseil exécutif ne lisent pas les textes et votent comme le président de la fédération.</p> <p>A la suite de ce retour, <i>Yohan Penel</i> demande la consignation de cette remarque qu'il considère comme une insulte aux membres du conseil exécutif. Les textes sont proposés par les secteurs mais le conseil exécutif peut demander légitimement des modifications.</p>	<p>9.1_Note_Tenue_et_publicité_CR_CEx_240626.pdf</p> <p>9.2_GUI03.07_2400_VS_PubliciteTenue_CR_CEx_240626.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	10/ Vie sportive : stratégie de formation des juges de ligne	
Vie sportive	<p style="text-align: center;"><i>Béatrice PANIZZA, élue en charge des pratiques compétitives</i></p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer une stratégie de formation pour l'ensemble des officiels techniques (quantitatif & qualitatif) <p>Des constats sortis du comité de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> • 70% d'hommes – 30 % de femmes • Âge moyen 32 ans pour les accrédités (47 ans pour les certifiés / 50 ans pour les internationaux) • Plus de 100 km pour avoir de l'activité • Peu ou pas de reconnaissance et d'indemnisation du JDL • Lien et impact entre formation des JA, des arbitres et l'activité des JDL • Peu ou pas de stratégie au niveau des ligues mais un suivi a priori en place • Affiner la description des compétences à détenir selon les grades... <p>Etat des lieux et productions attendues</p> <p>Un état des lieux conséquent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie (dynamique des territoires, activité et formation) • Statistiques (licenciés et actif, répartition par grade, mixité...) • Interactions (avec les autres OT, les formateurs potentiels, les ligues...) <p>Des productions attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> • SWOT (priorisation des enjeux) et plan d'action • Rapport final en cours de rédaction (en lien avec l'observatoire des pratiques) • Définition des critères et compétences à détenir selon les grades (action conduite par les membres de la CFOT) <p>Question de <i>Gilles Castillon</i> : comment les jeunes issus du monde scolaire seront incités et invités à venir dans ces fonctions au niveau fédéral ? Réponse de <i>Béatrice Panizza</i> : à ce jour, le projet n'est pas finalisé. Je prends en note cette question afin de l'intégrer à la réflexion.</p> <p><i>Alexandre Komilkiw</i> précise qu'après avoir fait un benchmarking des fédérations, les indemnités des officiels au badminton sont parmi les plus faibles des différentes fédérations étudiées, à temps égal passé en compétition.</p>	10_PPT_COPIL_strategie_formation_JDL_point_situation_CEx_240626.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	11/ Vie sportive : point de situation sur les travaux d'intégration des disciplines associées	
Vie sportive	<p style="text-align: right;"><i>Nathalie HUET, élue en charge des disciplines associées</i></p> <p>Proposition d'organisation de la licenciation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une licence universelle chez les jeunes pour les catégories d'âge concernées par le dispositif fédéral jeunes (U17 voire U19) • Définir des modalités identiques pour les disciplines associées. Discriminer le cas particulier du racketlon (cas de la licence événementielle, cas particulier du joueur de racketlon déjà licencié FFBaD) • Proposer, pour les deux prochaines saisons à partir de la mise en place, des licences fédérales dédiées aux disciplines associées (part FFBaD uniquement). Si une personne dispose d'une licence discipline associée elle n'aura pas le droit de faire une compétition dans une autre discipline. En revanche, cela est possible si elle a une licence complète FFBaD (avec les parts des organismes déconcentrés). <p>Vote n°7 : vote de principe relatif aux propositions des disciplines associées concernant la licenciation au cours de leur intégration (licence universelle pour les jeunes – cas particulier du racketlon – tarifs de licence progressifs).</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, GUERMONT Henri, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 16 / Abstentions : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	11_DA_Note_compleme ntaire_CEx_240626.pdf
	12/ JOP 2024 : point d'information	
JOP 2024	<p style="text-align: right;"><i>Gilles CASTILLON, vice-président JOP 2024</i></p> <p>Club France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence du Pavillon Badminton • Seule Fan Zone exclusive à l'Equipe de France • 700 000 visiteurs attendus – plus grand site de célébration • 40 000 m², un dispositif de célébrations et d'animations inégalées • Invitations Grand Public <ul style="list-style-type: none"> ◦ 1 000 entrées au Club France offertes à la FFBaD sur la quinzaine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Invitations nominatives pour 1 personne ▪ Récolter nom, prénom, adresse mail & date de venue de chaque personne invitée ▪ Une fois implémentés, les contacts recevront un mail leur permettant de télécharger leur billet. • Invitations Forum Sport <ul style="list-style-type: none"> ◦ 20 pass pour le Forum Sport offerts à la FFBaD sur la quinzaine <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieu convivial réservé aux acteurs du sport ▪ Idem que pour les 1 000 invitations pour la récolte de données : nom, prénom, adresse mail & date de venue ▪ Une fois implémentés, les contacts recevront un mail leur permettant de télécharger leur billet. <p>Archifolies / Pavillon Badminton</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation d'un terrain en dalle pendant 3 jours du 01 au 03 août • Animation d'un terrain en sable 2 jours du 02 au 03 août : présence du collectif France de AirBadminton (le 02/08/2024) 	12_PPT_JOP_CEx_240 626.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Programme « partenaires »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces places sont à destination des partenaires/futurs partenaires qui seront accompagnés par des membres de la FFBaD. • Places nominatives : nécessité d'attribuer les noms en avance • Excel transmis à la direction pour remplissage <p>Cheminement des invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu de rendez-vous : Club France <ul style="list-style-type: none"> ◦ Utilisation des invitations Club France : 1 partenaire = 1 invitation • Arena Porte de la Chapelle : lieu de compétition • Club France : fin de journée <ul style="list-style-type: none"> ◦ En fonction de la session proposée • Rôle des élus <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accompagnement des partenaires de leur secteur ◦ Disponibilité à renseigner en fonction des présences des invités ◦ Un livret avec les éléments de langage sera transmis <p>Billetteries</p> <p>Olympique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attributions des billets à l'ensemble des populations concernées • Mail à destination des personnes pour leur donner plus d'informations sur le processus • Si vous n'avez pas reçu ce mail, se rapprocher de Jade Somprou <p>Solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} phase d'allocation ouverte aux ligues, comités, clubs, élus, salariés • Beaucoup de retours => sélection au tirage au sort • Les personnes seront contactées directement par la DS. 	
13/ Événementiel : point d'information		
Événementiel	<p style="text-align: right;"><i>Julien LAFFAY, vice-président Événementiel</i> <i>Pascal BILDSTEIN, directeur Événementiel</i></p> <p>Championnats du Monde 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu de salles peuvent en France répondre aux exigences du cahier des charges de la BWF en présentant des modalités d'accessibilités internationales. • La LDLC Arena de Lyon et l'adidas arena répondent en tout point aux critères techniques et d'accessibilités de la fédération internationale. <p>Compte tenu de éléments très proches de ces évaluations, il est recommandé de confirmer l'arena parisienne comme site d'organisation des Championnats du Monde 2025. Le budget prévisionnel est de 2,3 millions d'euros, sachant que 350 000€ ont été provisionnés pour l'événement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce choix devra faire l'objet d'un travail particulier concernant : <ul style="list-style-type: none"> ◦ La négociation avec le gestionnaire de la salle ◦ La confirmation de l'engagement de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France à soutenir l'événement ◦ La mise en œuvre d'une campagne de promotion internationale avec la création des produits idoines ◦ La mobilisation du territoire via le comité de Paris, la ligue Île-de-France et de l'ensemble des secteurs de la FFBaD. • Cette recommandation est confortée par quelques points annexes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Connaissance de la salle ◦ Frais de déplacement de l'équipe d'organisation moindres (environ 10 k€) ◦ Pas de négociation avec la BWF autre que le cahier des charges (en cours) ◦ Préférence de l'état pour un équipement héritage de Paris 2024 sur un équipement privé. ◦ L'attractivité de Paris pour des acheteurs étrangers 	13_Note_CM_2025_analyse_sites_CEx_240626.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°8 : organisation des championnats du monde 2025 à l'adidas arena</p> <p>Résultat du vote : 18 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, HUVET Alexandre, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p>Pour : 15 / Contre : 2 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>Yonex Internationaux de France 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans ce cas, l'édition des Yonex IFB devra être délocalisée en province et l'avis technique du secteur se porte comme en 2023 sur la Glaz Arena de Rennes-Cesson. • Les soutiens publics sont en cours de négociation. <p>Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Yohan Penel</i> évoque le fait que, de son point de vue, il manque des éléments pour pouvoir voter en l'état le lieu d'accueil des Internationaux de France 2025. De plus, la vérité de 2010 n'est peut-être plus la même en 2025. Il rappelle que l'édition de Rennes a été la plus populaire mais également la plus coûteuse de l'histoire et avec le rayonnement institutionnel le plus faible, la Région Bretagne, qui n'a pas soutenu l'événement malgré les promesses, n'était même pas venue assister. • <i>Eric Charnier</i> remarque qu'au vu du résultat financier de l'édition 2023, et de l'accessibilité de Rennes, il évoque l'hypothèse que des Internationaux de France pourrait aussi être maintenus à Paris. • <i>Sylvain Benain</i> interroge le fait de l'utilité d'organiser les Internationaux de France 2025 hors de Paris au vu du manque de rayonnement institutionnel de l'édition 2023. • Question de <i>Yohan Penel</i> : au vu des deux crash tests financiers de 2010 (IFB 2 mois après les CM à Paris) et 2023 (IFB à Rennes), quelle est la solution la moins risquée ? <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réponse de <i>Julien Laffay</i> : en 2010, les recettes de billetterie étaient négligeables, et le fait que la salle était vide était plus négligeable, ce qui n'est plus le cas à ce jour. Le risque est donc assez important d'avoir un fort manque à gagner (sachant que les recettes billetterie actuelles s'élèvent à 400 000€). ◦ <i>Pascal Bildstein</i> précise que des travaux ont eu lieu à Coubertin en 2023, réduisant la jauge en-deçà des 3 000 places et alerte sur les difficultés de demander des subventions à la Région Île-de-France pour deux événements différents sur une même année. Pour autant, cette salle permettrait d'être en confort pour l'organisation. • <i>Eric Salanoubat</i> précise que le seul levier permettant de décider, et de retarder la décision, serait un retour rapide de la région Île-de-France et de la ville de Paris sur les engagements de subventions en cas d'organisations de deux événements fédéraux en très peu de temps. <p>Le président propose de prendre une semaine pour demander aux collectivités bretonnes et franciliennes leurs retours sur de potentiels soutiens, avant d'organiser le vote de décision sur cet événement.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	14/ Présidence : validation de la lettre de mission du groupe de travail sur l'évaluation de la mandature	
Présidence	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le bilan de l'olympiade • Proposer une grille de lecture pour l'ensemble de la structure fédérale <p>Proposition de la mise en place du groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composition <ul style="list-style-type: none"> ◦ Quatre représentants du conseil exécutif ◦ Quatre représentants des territoires (élus de ligue, représentants de ligue, élus de comité, professionnels de ligue) ◦ Deux professionnels de la FFBaD ◦ Les membres de ce groupe de travail s'engagent à ne pas être candidats lors des élections fédérales 2024. • Durée <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le groupe de travail est constitué à la suite de la séance du conseil exécutif du 26 juin et rend ses travaux le 12 novembre 2024 au plus tard. Une réunion sera programmée 1 à 2 fois par mois, soit environ 6 réunions. • Missions <ul style="list-style-type: none"> ◦ Déterminer le format des livrables ◦ Déterminer les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats ◦ Rédiger le document comprenant les éléments de bilan et d'analyse ◦ Proposer une stratégie de diffusion <p>Vote n°9 : validation de la lettre de mission du groupe de travail sur l'évaluation de la mandature</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 18 votants (BARON Audrey, BENAÏN Sylvain, BOIGEOL Roland, CASTILLON Gilles, CHACUN Agnès, CHARNIER Eric, COURBET David, DEVERGIES Malice, HARDUIN Jules, HUET Nathalie, HUVET Alexandre, LAFFAY Julien, LAURENT Benoît, LAURENT Franck, MARIE Mathieu, MOUILLON Sandrine, PANIZZA Béatrice, PENEL Yohan)</p> <p style="text-align: center;">Pour : 17 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	14_Note_cadrage_eval_CEx_240626.pdf
	15/ Questions diverses	
	<p><i>Yohan Penel</i> prend la parole sur la représentation sur les Championnats de France Para-badminton et Vétérans, pour inviter les élus qui n'auraient pas été en représentation fédérale sur l'année 2024 de prendre contact rapidement avec le secrétariat général.</p> <p><i>Gilles Castillon</i> prend la parole sur le dispositif joueurs solidaires, et évoque son scepticisme concernant cette charte. <i>Sylvain Benain</i> précise que ce document a pour but de formaliser les éléments et de pouvoir le communiquer aux collectivités locales des clubs affiliés.</p>	<p>15.1_Note_sante_CEx_240626.pdf</p> <p>15.2_Note_operation_joueur_solaire_CEx_240626.pdf</p>

Fin de la séance : 00h05

Mathieu Marie
Secrétaire général adjoint de la FFBaD